

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 septembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 septembre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2173 (2014) du Conseil de sécurité, en date du 27 août 2014, sur la situation au Darfour, au paragraphe 5 de laquelle le Conseil m'a prié de lui communiquer, le 15 septembre 2014 au plus tard, des informations actualisées sur la rationalisation de la composante civile de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

La rationalisation des composantes de la MINUAD, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) du 3 avril 2014, fait partie intégrante de la mise en œuvre des conclusions de l'examen stratégique présentées dans mon rapport spécial en date du 25 février 2014 (S/2014/138). En conséquence, au cours des derniers mois, la MINUAD a recentré ses activités sur les trois priorités stratégiques nouvellement définies, mis fin à l'exécution de toutes les autres tâches et procédé à une évaluation complète et à un ajustement de ses moyens en personnel et en matériel.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport daté du 15 avril 2014 (S/2014/279), la première phase de la rationalisation a porté sur l'évaluation du personnel en uniforme et de certains services civils (ceux qui s'occupent des questions relatives au VIH/sida, à la problématique hommes-femmes, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la protection de l'enfance et à l'état de droit). Ce processus a abouti à la suppression de 723 postes de policier, de 4 unités de police constituées, de 4 postes d'administrateur (police), de 200 postes d'observateur militaire, d'officier d'état-major et d'officier de liaison, et d'une compagnie de transport lourd, ainsi que de 84 postes civils, soit 46 % des postes inclus dans les composantes susmentionnées.

Les deuxième et troisième phases étaient axées sur les autres services organiques, ainsi que sur les services de sécurité et d'appui à la mission. Elles ont abouti à la suppression de 1 055 postes supplémentaires, dont 171 au sein des services organiques, 591 au sein des services d'appui à la mission et 293 au sein des services de sécurité. À ce propos, et en application du paragraphe 5 de la résolution 2173 (2014), j'ai l'intention de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale un plan de réduction progressive des effectifs prévoyant la suppression de 1 139 postes en tout, soit 24 % de l'effectif approuvé pour la composante civile de la MINUAD. Ce processus serait entièrement achevé à la fin de l'année 2015, la plus grande partie de la compression devant en principe être opérée au cours des six premiers mois. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de l'évolution de la situation.

14-61056 (F) 170914 170914





Les réductions d'effectifs opérées auront aussi une incidence sur les ressources opérationnelles requises pour la mission. Une analyse détaillée sera présentée dans le cadre de mon prochain projet de budget, mais on notera que les ajustements prévus pour les gros moyens logistiques comprennent une réduction des dotations en véhicules pouvant aller jusqu'à un millier d'unités, dont 200 véhicules moyens ou lourds, ainsi qu'une réduction de la flotte aérienne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon